

L'U2P s'insurge contre le projet de réduction du nombre de représentants des petites entreprises dans les organismes de sécurité sociale

Les partenaires sociaux, dont l'U2P, ont été informés le 21 octobre du projet d'arrêté portant répartition des sièges dans les organismes de sécurité sociale, et ont été appelés dès le 25 octobre à désigner leurs représentants dans les différentes caisses (CNAF, CAF, CNAM, CPAM, CNAV, CARSAT, ACOSS, URSSAF) pour siéger au cours des quatre prochaines années.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

L'U2P a appris que, contre toute attente, l'arrêté de répartition des sièges au sein de ces organismes, dont la publication doit intervenir prochainement, ne

« Ce revirement conduirait à nier l'importance du tissu des petites entreprises en France. L'U2P demande au gouvernement de maintenir la répartition annoncée. Dans le cas contraire l'U2P se verrait dans l'obligation d'engager un recours contre devant le Conseil d'État »

reprendrait pas le mode de répartition des sièges annoncé, et prévoirait de réduire considérablement le nombre de représentants de l'U2P.

Ce revirement en cours de processus de désignations, fondé sur un mode de calcul erroné des paramètres de répartition des sièges entre les différentes organisations, conduirait à nier l'importance du tissu des petites entreprises en France, sachant que l'U2P représente les deux tiers des entreprises françaises (artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux).

C'est pourquoi l'U2P demande au gouvernement de maintenir la répartition annoncée le 21 octobre dernier.

Dans le cas contraire l'U2P se verrait dans l'obligation d'engager un recours contre cet arrêté devant le Conseil d'État. ●



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Cybersécurité

Une campagne pour encourager les entreprises à s'entourer d'experts **page 2**

Formation

L'U2P dresse un bilan de la formation professionnelle **page 2**

Commerce

L'U2P partenaire des Assises du Commerce pour répondre aux défis du secteur **page 3**

CPRIA

Réunion nationale des partenaires sociaux de l'artisanat **page 3**

Une campagne pour encourager les entreprises à s'entourer d'experts en cybersécurité

La plateforme Cybermalveillance.gouv.fr lance une campagne de sensibilisation «Face aux risques cyber, faites confiance à un véritable expert», dans le cadre du volet cybersécurité du plan de relance, dédiée notamment aux entreprises.

Elle a pour objectif de sensibiliser à la nécessité de faire appel à des experts en sécurité numérique pour se protéger efficacement et être correctement assistés en cas d'attaque, en mettant en avant le label ExpertCyber.

À travers une série de trois films et différentes infographies, la campagne illustre avec humour et décalage le quotidien de nombreuses entreprises qui confient leur sécu-



©henaribado - stock.adobe.com

rité numérique à des partenaires pas toujours très aguerris. Chacune des vidéos se conclut avec l'adresse

du service de mise en relation avec des prestataires labellisés : securisation.cybermalveillance.gouv.fr. Face à la recrudescence des cyberattaques subies par les TPE et PME, l'U2P se mobilise pour les entreprises de proximité.

Elle est notamment partie prenante du dispositif « Alerte Cyber » aux côtés du ministère de la Transition numérique et des autres organisations pro-

fessionnelles. Cet outil permet, lorsqu'une vulnérabilité ou une campagne d'attaque particulièrement critique pour ce type de structure est identifiée, de notifier par email les dirigeants d'entreprises.

L'U2P s'est ainsi engagée à mobiliser son réseau pour aider les 3 millions d'entreprises de proximité qu'elle représente à se prémunir contre le risque cyber. ●

L'U2P dresse un bilan de la formation professionnelle

Invitée à intervenir dans le cadre de l'événement « 1971-2021 : 50 ans d'engagement pour la formation professionnelle... et demain ? », organisé par Centre Inffo, l'U2P a dressé un bilan de la formation professionnelle en France par la voix de son Vice-Président chargé des questions d'éducation, d'orientation et de formation, Laurent Munerot.

La prise de parole de l'U2P intervenait au terme d'une année marquée par d'importants travaux paritaires en matière de formation professionnelle.

Les 3 organisations patronales (U2P, MEDEF, CPME) et les 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC) représentatives au niveau national et interprofessionnel ont ainsi signé le 15 octobre dernier un Accord-cadre national interprofessionnel (ACNI) pour adapter à de nouveaux enjeux la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ouvert à la signature jusqu'au 15 novembre 2021. L'U2P a pu souligner quelques

« angles morts » de la réforme de 2018 qui semblent se dessiner.

Besoins en compétences

L'identification des besoins en compétences, et notamment la question des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ) des branches professionnelles, est l'un des grands oublis de la loi Avenir professionnel, qui n'a pas repris les dispositions de l'ANI signé par les partenaires sociaux en février 2018.

Équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire de France compétences est source de vives inquiétudes, avec un déficit prévisionnel 2021 à hauteur de 3,6 milliards d'euros. L'U2P souligne l'urgence de remettre à plat les différents dispositifs financés, mais sous conditions.

La révision des coûts-contrat en matière d'apprentissage doit en particulier s'effectuer en association étroite avec les organisations professionnelles.

S'il apparaît en outre nécessaire de mutualiser les fonds des entreprises de 50 à 250 salariés, cela ne doit pas obérer les capacités d'accompagnement des entreprises de moins de 50 salariés que l'U2P entend préserver. Enfin, cette remise à plat doit impérativement concerner l'ensemble des dispositifs, notamment le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et le CPF qui connaît une montée en charge incontrôlée, avec un budget de 2,6 milliards d'euros contre 1,4 initialement prévus.

Gouvernance

L'U2P regrette que France compétences, 3 ans après sa création, soit le plus souvent considérée comme une simple chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs. Les partenaires sociaux doivent être plus étroitement et plus fréquemment consultés et intégrés dans les réflexions menées en amont des prises de décision de France compétences.



©auremar - stock.adobe.com

Apprentissage

L'U2P se félicite de l'envolée de l'apprentissage, d'autant que ce sont majoritairement les petites entreprises qui ont conclu ces contrats : les entreprises de moins de 50 salariés représentent les deux tiers des embauches d'apprentis en 2020, soit plus de 322 000 contrats. Il faut conforter cette dynamique et pérenniser l'accompagnement de ces entreprises qui s'investissent pour la formation des jeunes, en démontrant l'excellence de ce cursus pour l'insertion professionnelle. ●

L'U2P se félicite de l'envolée de l'apprentissage, d'autant que ce sont majoritairement les petites entreprises qui ont conclu ces contrats.

L'U2P partenaire des Assises du Commerce pour répondre aux défis du secteur

Le 21 octobre dernier, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ont annoncé le lancement des Assises du Commerce le 1^{er} décembre pour une durée de trois semaines. Elles accueilleront également les contributions des ministères de la Transition écologique, du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Les Assises du Commerce visent à rassembler les acteurs du commerce de toutes tailles, aussi bien dans les centres-villes ou les périphéries qu'en zones rurales. Ils représentent plus de 500 000 entreprises et 2 millions d'emplois. Elles permettront de définir collectivement une vision stratégique afin de répondre aux quatre principaux défis que le secteur doit relever.



©foxyrouti - stock.adobe.com

Comment adapter le commerce aux nouveaux modes de consommation ?

À l'occasion de ce premier atelier seront notamment abordés les enjeux de la diversification des attentes des consommateurs, l'essor des offres numériques, la progression des préoccupations environnementales et sociétales et la compétition sur les prix et les promotions.

Comment préserver et développer le commerce dans les territoires ?

Cet atelier a pour objectif d'identifier des solutions afin de soutenir le commerce de proximité, de répondre aux besoins d'un développement logistique efficient et de

moderniser les grands commerces sans artificialisation des sols.

Comment renforcer l'équité entre les acteurs et leur compétitivité ?

Ce troisième atelier s'attachera à définir des conditions équitables de concurrence et à identifier des solutions de financement pour accompagner la transition numérique et environnementale des entreprises.

Comment favoriser l'emploi dans le commerce ?

Enfin, il importe de répondre aux risques de destruction d'emplois liés aux changements de modèles économiques et d'identifier les

pistes de formation des salariés du commerce comme des travailleurs indépendants.

Pour relever l'ensemble de ces défis, des chefs d'entreprise, des organisations professionnelles et syndicales, des élus locaux et parlementaires, des universitaires et des associations de consommateurs – tous ceux qui font et pensent le commerce – travailleront ensemble pour partager leur constat et formuler des solutions opérationnelles afin d'adapter le commerce aux enjeux de demain.

En parallèle et afin d'alimenter leurs travaux, une consultation citoyenne a été lancée sur le thème « Comment inventer

ensemble les commerces de demain ? » et s'est conclue le 19 novembre dernier.

De nombreux représentants des entreprises de proximité, issus de l'U2P et de son réseau, interviendront lors de ces 4 ateliers, notamment des membres du Conseil National de l'U2P.

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, ainsi que les Vice-Présidents Joël Mauvigney (Président de la CGAD) et Laurent Munerot (Président de la CNAMS) étaient également présents le 1^{er} décembre pour donner le coup d'envoi à ces Assises du Commerce dans l'enceinte du ministère de l'Économie et des Finances, en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, d'Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités locales, d'Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, et de Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. ●

CPRIA : réunion des partenaires sociaux de l'artisanat

Le 8 décembre prochain se tiendra à Paris la 9^e réunion nationale des CPRIA.

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) sont le fruit d'un accord historique, le 12 décembre 2001, entre les organisations syndicales de salariés et l'U2P pour permettre au dialogue social de se nouer en dehors des entreprises, au niveau régional. Ce dispositif inédit, dont le succès a inspiré la

création d'un équivalent pour les professions libérales, rend ainsi possible l'existence d'un dialogue social adapté aux spécificités de l'artisanat, où l'effectif des entreprises est souvent réduit, et où chefs d'entreprise et salariés travaillent de concert au quotidien.

Les CPRIA n'ont cessé d'évoluer depuis leur mise en place,

en 2010. Elles ont ainsi lancé en 2019 le service Proximeo, un dispositif national permettant aux salariés de l'artisanat de bénéficier d'offres en matière d'activités sociales, culturelles et sportives.

L'accès est entièrement gratuit (www.proximeo-france.fr) pour les artisans et salariés relevant de l'accord du 12 décembre 2001,



soit près de 3 millions de bénéficiaires. ●

Brèves

Les artisans du paysage et des travaux publics alertent sur la situation des entreprises en Guadeloupe. La CNATP (artisanat des travaux publics et du paysage, membre de l'U2P), par la voix de sa Présidente Françoise Despret, a alerté le Premier ministre, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, ainsi que le ministre délégué chargé des PME sur la situation des entreprises de l'île. « Des entreprises sont vandalisées quand d'autres doivent fermer pour des raisons de sécurité, a-t-elle rappelé. Nous craignons fortement une hausse de l'endettement, voire de dépôts de bilan. À la crise sanitaire s'ajoute maintenant une crise sociétale, il est absolument nécessaire de mettre en place des mesures de sauvegarde adaptées envers les entreprises de ce département. »

Joël Mauvigney réélu à la Présidence de la Confédération Nationale des Charcutiers-Traiteurs et Traiteurs (CNCT). La confédération (membre de la CGAD et affiliée à l'U2P) réunie en assemblée générale électorale a réélu Joël Mauvigney à sa tête pour cinq ans. Joël Mauvigney est également Président de la CGAD et, à ce titre, Vice-Président de l'U2P, qui le félicite pour ce nouveau mandat.

Les professionnels libéraux en congrès le 3 décembre. L'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) organise le 3 décembre prochain le 29^e Congrès national des professions libérales. Cet événement sera l'occasion de recevoir les can-

didats à l'élection présidentielle de 2022 avec deux plénières dédiées à leur audition. C'est l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui officiera comme Grand témoin lors de cette journée, à laquelle participera également le ministre délégué aux PME, Alain Griset. Pour en savoir plus : unapl.fr.

L'OPPBT met à jour le guide de préconisations de sécurité sanitaire. La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) signale que l'OPPBT a mis à jour le Guide pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2. Une mise à jour qui intègre les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, publié par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et applicable le 29 novembre 2021. Ce guide fait office de document de référence pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics. Plus d'informations sur www.capeb.fr.

Le chômage partiel poursuit sa décrue. En octobre, près de 400 000 salariés étaient en activité partielle, soit 2 % des salariés du privé, d'après les chiffres publiés par la Dares le 29 novembre 2021. Cela représente une baisse de 25 % par rapport au moins de septembre 2021. L'organisme note également un reflux du télétravail et une intensification des difficultés de recrutement. ●

Sur les réseaux sociaux

Parce que les #TPE et les #entreprises de #proximité ont singulièrement besoin d'être sécurisées dans leurs pratiques du numérique, et afin de les sensibiliser à la nécessité de recourir à de vrais experts, l'U2P s'engage aux côtés de Cybermalveillance.gouv.fr.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 25 NOVEMBRE 2021

Agenda

1^{er} décembre

Participation du Président de l'U2P et des Vice-Présidents Joël Mauvigney et Laurent Munerot à la séance de lancement des Assises du Commerce en présence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, et du ministre délégué chargé des PME, Alain Griset.

2 décembre

Réunion du Bureau de l'U2P.

Réunion bilatérale du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne.

3 décembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au congrès annuel de l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P).

8 décembre



9^e réunion nationale des CPRIA, à Paris, en présence du Président et du Secrétaire général de l'U2P.

Réunion des nouveaux présidents U2P des CMA de région et des chambres de niveau départemental, en amont de l'Assemblée générale de CMA France.

13 décembre

Réunion du Conseil national de l'U2P



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} décembre 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat des Métiers en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage